

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES – OPPOSABILITE

La société de fournitures industrielles et thermiques, SAS au capital de 1.500.000 euros, sise au 130 Bis Rue de l'Aviation CS 10001 44344 Bouguenais Cedex et immatriculée au RCS de Nantes sous le N° 325654713 commercialise sous l'enseigne C2R DISTRIBUTION, des produits de plomberie, sanitaire et robinetterie.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous produits fournis par C2R DISTRIBUTION, établissement de la société de fournitures industrielles et thermiques, ci-après le Vendeur.

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues par le Vendeur auprès des Clients de même catégorie quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses Conditions Générales d'Achat ou ses bons de commandes. Toute commande de Produits implique de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Toutes dérogations aux Conditions Générales de Vente ne seront possibles que moyennant l'établissement d'une convention écrite conclue entre le Client et le Vendeur, établie soit dans un document unique dans un ensemble formé par un contrat-cadre annuel et des contrats d'application, conformément à l'article L.441-7 du Code de Commerce.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Vendeur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Vendeur se réserve la faculté d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles en raison de l'évolution technique ou des conditions économiques.

Sauf stipulations contraires expresses, les offres et devis du Vendeur ne sont valables que dans le mois qui suit leur remise.

Le Vendeur commercialise ses produits pour une clientèle de professionnels. Il est de la responsabilité exclusive de chaque Client d'avoir recours à ses compétences internes ou à des tiers de son choix pour : définir ses besoins, élaborer un cahier des charges, choisir les matériels adéquats au vu de leurs caractéristiques techniques, de procéder aux tests nécessaires, de s'assurer de l'environnement physique des matériels...etc.

2. COMMANDES

2.1. Modalités

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison.

En cas de pénurie de produits, le Vendeur, ou toute personne mandatée par lui à cet effet, répondra aux commandes passées en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

2.2. Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au Vendeur avant l'expédition des produits.

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur doit être soumise à l'accord du Vendeur.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 10 % de la facture totale sera acquise au Vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

3. PRIX

Les produits sont fournis au prix fixé et en vigueur au jour de l'expédition, en euros, en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, sur la base du tarif du Vendeur en vigueur au moment de la réception de la commande.

Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

Sauf convention particulière, les prix sont modifiables sans préavis par le Vendeur.

4. LIVRAISON

4.1. Modalités

La livraison s'effectue conformément à la commande soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux du Vendeur.

Le transport est effectué par un transporteur choisi par le Vendeur.

4.2. Délais

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi précisément que possible mais restent mentionnés à titre indicatif.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à pénalités, à retenue ni à annulation, totale ou partielle, des commandes en cours.

4.3. Risques

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de s'adresser directement au transporteur des marchandises.

En conséquence, dès sortie des locaux du Vendeur, les produits sont placés sous la responsabilité du client qui supporte alors tous les risques et pertes ou dommages et prend les couvertures nécessaires.

En cas d'insuffisances ou d'avaries, le destinataire devra émettre des réserves dès la réception des marchandises, pour permettre au Vendeur de se retourner contre le transporteur dans le délai de trois jours après réception en application de l'article L.133-3 du Code de Commerce.

4.4. Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré doivent être formulées par écrit, et de manière précise, sur le bon de livraison ainsi que sur le bon de transport, dans les huit jours de l'arrivée des produits.

A défaut, aucun produit ne pourra être repris par le Vendeur.

Il appartiendra en outre à l'acheteur de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Dans tous les cas, le client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers pour y remédier avant que le Vendeur n'ait pu constater les vices et anomalies allégués, à peine d'inopposabilité au Vendeur de ces vices et anomalies.

En présence de vices ou anomalies, il devra laisser au Vendeur toute facilité pour, le cas échéant, procéder à la constatation de ces vices et, si elle le jugeait utile, y porter remède.

Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

5. RETOURS

5.1. Modalités

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel du Vendeur.

Ces marchandises doivent être renvoyées franco de port et d'emballage et être dans l'état où le Vendeur les a livrées.

Elles ne pourront être reprises qu'après vérification de l'état neuf. Le montant de l'avoir correspondant fera l'objet d'un abatement par rapport au prix initialement facturé de 20%. En aucun cas, cet avoir ne pourra donner lieu à remboursement.

Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur pendant une durée limitée à 30 jours, sans donner lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

5.2. Conséquences

En cas de reprise de produits par le Vendeur en raison de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le Vendeur dans les conditions prévues ci-dessus, le client pourra obtenir, après accord express du Vendeur, le remplacement ou le remboursement des produits au choix du Vendeur, **à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.**

6. EXCLUSION DE GARANTIE

Les présentes Conditions générales sont faites sans aucune garantie au profit du client, en cas de défaut ou de vice de la chose délivrée provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur, ou encore par une utilisation non conforme ou inadéquate du Client ou d'un tiers agissant pour son compte, sans que cette liste soit limitative.

7. CONDITIONS FINANCIERES

7.1. Prix

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la commande. Le barème de prix unitaires est communiqué à tout acheteur de produits qui en fait la demande pour son activité professionnelle. Les prix sont indiqués en euros hors taxes.

7.2. Facturation

Une facture est établie pour chaque livraison. La facture mentionne expressément la date d'échéance à laquelle le règlement doit intervenir. Par exception, les Parties peuvent convenir de recourir à une facture récapitulative mensuelle. Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par le Vendeur au Client ne pourra, en tout état

de cause, être examinée par le Vendeur que si elle est réalisée par écrit dans les huit (8) jours suivant la réception de la facture contestée.

7.3. Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, le paiement s'effectue par virement, net de tout escompte à 30 jours fin de mois. Dans l'hypothèse d'un paiement par LCR ou billet à ordre, ils devront être remis au Vendeur 15 jours avant la date d'échéance mentionnée sur la facture, de façon à ce que le délai d'encaissement ne s'ajoute pas au délai de paiement.

Le Client ne pourra procéder à aucune compensation entre les sommes dues au Vendeur au titre de la vente des Produits et les sommes qui lui seraient dues par le Vendeur à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, sans l'accord préalable et écrit du Vendeur formalisé par une note d'avoir.

Le paiement ne sera considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par le Vendeur.

7.4. Difficultés de paiement du Client

Si le Vendeur à des raisons sérieuses et particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du Client (notamment le refus de couverture par l'assurance-crédit du Vendeur, retard de paiement des précédentes factures, dépassement de l'encours consenti par l'assureur-crédit, etc.) à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, il peut subordonner l'exécution de la commande au paiement total ou partiel à la commande ou antérieur à la livraison, ou à la fourniture par le Client de garanties au profit du Vendeur.

7.5. Retard et défaut de paiement

En cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, toutes sommes dues par le Client au titre d'une commande ou d'autres commandes exécutées ou en cours d'exécution deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable, sans préjudice de la faculté de résiliation prévue à l'article 9 ci-après.

Par ailleurs, sans préjudice de dommages et intérêts que le Vendeur se réserve le droit de réclamer au Client, le retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par le Vendeur de toute nouvelle livraison et le paiement par le Client :

- d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si le Vendeur justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire ;
- d'une clause pénale conformément aux articles 1231-5 et suivants du Code civil. Le montant de cette indemnité sera égal à une somme correspondant à 15% du montant total facturé et non payé par le Client ;
- de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

A défaut de complet paiement, le Client s'engage à restituer, immédiatement et à ses frais, les Produits restés impayés, et prendra à sa charge les éventuels frais de remise en état.)

8. RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise reste la propriété du Vendeur jusqu'au complet paiement. A défaut de paiement à l'échéance, elle pourra être immédiatement reprise sans formalités.

Le transfert de propriété des biens vendus à l'acquéreur est retardé jusqu'au paiement complet et intégral du prix au Vendeur.

Le Vendeur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'acquéreur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

En cas de versement d'un acompte par l'acquéreur, celui-ci restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acquéreur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acquéreur dès la sortie des produits des locaux du Vendeur.

L'acquéreur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du Fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison.

A défaut, le Vendeur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le Vendeur est uniquement soumis au titre des présentes à une obligation de moyens.

Toutes les clauses mentionnées en marge ou dans le corps des lettres ou des feuilles de commande de l'acheteur, et contraires aux présentes conditions générales de vente, ne peuvent nous être opposées, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'un accord écrit préalable particulier au contrat considéré.

Toutes les photos de notre catalogue, et notamment les photos des produits, de leur présentation et de leur mise en situation, sont non contractuelles et n'engagent pas notre société. Les informations techniques figurant dans notre catalogue sont destinées uniquement à des professionnels et nos clients conservent l'entière responsabilité de la mise en œuvre de nos produits.

Toutes les informations figurant sur le site Internet du Vendeur sont purement indicatives et sujettes en permanence à évolution.

Le Vendeur ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit sur le fondement d'une information recueillie sur son site, de quelque nature qu'elle soit.

Par ailleurs, le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable de toute inexécution qui aurait pour origine une défaillance de son site internet ou plus largement de l'ensemble du réseau.

En toutes hypothèses, la responsabilité du Vendeur est limitée, pour quelque cause que ce soit, au remboursement du prix d'achat des produits tel qu'il figure sur la facture ou sur le bon de commande délivré.

10. FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, imprévisible et irrésistible, échappant à son contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de conflit armé, d'émeute, d'embargo, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation ou d'exportation, de grève, de pénurie, d'incendie, de tremblement de terre, de tempête, d'inondations...etc

11. PRESCRIPTION DES ACTIONS INTENTEES PAR LE CLIENT

Nonobstant toutes exclusions et restrictions prévues par le présent contrat concernant les actions judiciaires ouvertes au Client, et en application de l'article 2254 du Code civil, toutes les actions intentées par le Client à l'encontre du Vendeur et naissant du présent contrat, se prescrivent par une durée de un (1) an à compter du fait qui leur a donné naissance.

12. LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française, en ce compris la convention de Vienne, à l'exclusion des articles 66 à 70 et 74 à 77 de celle-ci. En toutes hypothèses, en cas de contradiction entre la Convention de Vienne et les présentes conditions générales, ces dernières prévalent en toutes circonstances.

La langue du présent contrat est la langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

13. TRIBUNAL COMPETENT

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa réalisation, leurs conséquences et leurs suites seront exclusivement soumis au Tribunal de NANTES.

14. COLLECTE DE DONNEES

Le Client consent à ce que le Vendeur collecte et traite des informations nominatives le concernant à des fins commerciales, notamment dans le cadre de la gestion, du financement et du recouvrement des créances du poste clients.

Ces données sont susceptibles d'être transmises à toute société du Groupe REXEL ou à tout tiers pour les besoins de l'exécution du ou des contrats en cause.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition, à leur traitement. Le Client peut exercer ce droit auprès du Vendeur en écrivant à l'adresse suivante : SOFINETHER, 130 bis rue de l'Aviation - CS 10001 - 44344 Bouguenais Cedex.

15. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le Client reconnaît le caractère confidentiel des informations et documents de toute nature auxquels il a ou aura accès à l'occasion de sa relation commerciale avec le Vendeur et s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs et sous-traitants à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur divulgation.